

propose d'en nommer un sixième en laissant néanmoins le quorum de cette Cour à quatre juges et une à présent.

Le principal et plus heureux résultat de cette addition au personnel de la Cour sera d'en finir une bonne fois avec ces incessantes nominations de juges *ad hoc* qui détournent souvent les juges de leur besogne régulière. Et nous y trouverons aussi cet autre avantage que la Cour du Banc de la Reine pourra siéger plus souvent tant à Montréal qu'à Québec.

Avec un juge de plus on pourra aussi expédier plus rapidement les affaires criminelles et, conséquemment, garder moins longtemps les prévenus en prison en attendant leur procès. Les dépenses de nos prisons en seront donc notablement diminuées; et puis ce juge supplémentaire pourra aussi aller présider les termes criminels dans les districts ruraux et aider de ses lumières et de son expérience comme criminaliste les juges résidents.

En terminant, Monsieur l'Orateur, je me permettrai d'exprimer l'espoir que tous les membres de cette chambre sentiront la nécessité de s'unir dans une action commune pour travailler tous ensemble à rétablir promptement l'équilibre dans nos finances, chose qui me paraît facile et qui nous intéresse tous au même degré sans distinction de parti.

Et je répéterai avec plaisir avec Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur qu'il ne nous reste plus qu'à apporter dans l'accomplissement des devoirs importants qui nous incombent le zèle, la sagesse et le patriotisme que le pays est en droit d'attendre de nous. Nous nous joindrons aussi tous à Son Honneur pour prier le Tout-Puissant de nous guider dans nos délibérations et d'accorder sa constante protection au peuple de cette province.